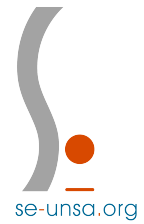


Monsieur Le Directeur général des ressources humaines,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et messieurs les représentants des personnels élus,



L'installation de cette CAPN réunie dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles de décembre 2018.

Le syndicalisme combattif et progressiste porté par le SE-Unsa enregistre une progression globale de 6 573 voix aux commissions administratives paritaires nationales. L'Unsa Éducation consolide donc sa 2^e place d'organisation syndicale. C'est forts de cette représentativité accrue que nous élus du SE-Unsa à la CAPN des certifiés allons honorer la confiance de nos pairs. Pourquoi nous ont-ils transmis cette confiance ? Tout simplement parce qu'ils sont attachés au contrôle paritaire de la gestion de leur carrière. C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui c'est que nous estimons qu'elle est menacée.

Les arbitrages du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale, suite au rapport Cap 2022, soulèvent en effet de nombreuses interrogations et ne nous rassurent pas. Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut se traduire par une détérioration des droits des agents publics. La présentation par le gouvernement, d'un scénario pour les commissions administratives paritaires (CAP), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque. Le projet mis sur la table est plus proche d'une transformation radicale notamment avec la suppression de toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation. De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires.

Le SE-Unsa rappelle son attachement aux différentes instances de dialogue social qui garantissent les droits de chaque collègue et l'équité. Si, aujourd'hui l'État-employeur a le pouvoir de décision, celui-ci est éclairé et régulé par l'avis des différentes instances consultatives. Limiter drastiquement les missions des CAP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. Pour le SE-Unsa, ce projet ne doit donc pas rester en l'état et interroge sur la volonté du gouvernement de réduire le paritarisme et le syndicalisme dans la Fonction publique. Par ailleurs, ce projet peut venir renforcer une évolution libérale et très déconcentrée de notre système éducatif. Il est encore possible de choisir une option plus humaine, liant l'individu et le collectif, au service de la réussite de tous les élèves et dans le respect des personnels.

En conclusion, pour cette CAPN d'installation, le SE-Unsa réaffirme son exigence de considération de nos collègues. Les opérations de gestion de carrière touchent à des facteurs très souvent déterminants pour concilier vie personnelle et vie professionnelle. Elles ne peuvent manquer ni d'attention ni de reconnaissance. N'est-ce pas ça la gestion de ressources humaines de proximité ?